

Promouvoir de manière ciblée la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Constitution du 'Réseau suisse des droits de l'enfant'

Zurich, 13 novembre 2003. – Le réseau suisse des droits de l'enfant a été fondé à l'occasion d'une journée d'étude, le 6 novembre 2003, dans le but de promouvoir plus activement la reconnaissance et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. 25 organisations ont signé à cet effet un 'Memorandum of Understanding' qui devrait permettre de mieux coordonner la collaboration des différentes associations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et leur assurer du même coup une présence plus cohérente dans la discussion publique portant sur des thèmes liés aux droits de l'enfant.

Si l'on considère le contexte international, la situation des enfants en Suisse est bonne. Il existe toutefois des lacunes dans notre pays aussi au plan de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée en 1997 par la Suisse. C'est ce qu'a mis notamment en évidence le rapport complémentaire établi en 2002 par 46 organisations non gouvernementales à l'attention du comité de l'ONU pour les droits de l'enfant. Le réseau suisse des droits de l'enfant a été créé le 6 novembre 2003 afin de promouvoir plus activement l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et la coordination entre les organisations concernées. 25 organisations actives dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ont signé à cet effet un 'Memorandum of Understanding', un document de référence qui définit la collaboration de ces associations et les objectifs qu'elles poursuivent.

Davantage de poids dans la discussion publique

Le réseau suisse des droits de l'enfant a pour but se soutenir de manière ciblée la reconnaissance et l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant en rédigeant par exemple des prises de position communes sur des questions ou des mesures en rapport avec les droits de l'enfant et la politique de l'enfance ou en encourageant largement le dialogue des professionnels à propos de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le réseau accompagnera en outre la procédure d'élaboration du rapport officiel de la Suisse : en ratifiant la Convention, la Confédération s'est engagée en effet à rendre compte tous les cinq ans devant le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Convention. Grâce au renforcement de la coordination, le point de vue des organisations non gouvernementales devrait avoir davantage de poids dans la discussion publique à propos des droits de l'enfant.

Un large soutien des organisations

Le réseau est dû à l'initiative de la Coordination des Droits de l'Enfant, de l'Association suisse pour les droits de l'enfant, de pro familia, de pro juventute et d'UNICEF Suisse qui ont pris en charge le rapport complémentaire de l'année dernière et assuré le travail de coordination depuis 1997. Enfants du Monde, l'Institut International des Droits de l'Enfant, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) ainsi que la fondation Village d'enfants Pestalozzi ont également participé à l'élaboration du Memorandum of Understanding. 25 organisations sont devenues membres du réseau dès le départ : ceci montre que ce réseau répond manifestement à un besoin et que le Memorandum of Understanding bénéficie d'un large appui.

Le réseau se compose d'un cercle extérieur et d'un cercle intérieur. Ce dernier est avant tout chargé de la coordination et de la mise en application. Y sont représentés Enfants du Monde, la fondation Terre des hommes, la fondation Suisse du Service Social International, l'Institut International des Droits de l'Enfant, le Lobby Enfants Suisse, l'Association suisse pour la protection de l'enfant, le Mouvement scout de Suisse, pro juventute, la fondation Village d'enfants Pestalozzi ainsi qu'UNICEF Suisse. C'est la fondation Village d'enfants Pestalozzi qui fonctionne comme service de coordination.

Pour de plus amples renseignements

Markus Mader, service de coordination du réseau suisse des droits de l'enfant, fondation Village d'enfants Pestalozzi, Tél. 071 343 73 73 , Natel: 079 323 00 47
Alexander Rödiger, responsable de la communication à UNICEF Suisse, Tél. 01 317 22 20, Natel: 076 566 58 93